

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2015

DECISION

Numéro 15 – 08 – 056

Décision 1 : Le marché de travaux de protection contre les éboulements rocheux dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 septembre 2015, s'est réuni le 15 septembre 2015 à partir de 9 heures 15 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Monsieur Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau CIS de Saint-Sauveur en Rue, un ouvrage de protection contre les chutes de pierres et de petits blocs de type grillage pendu a été réalisé sur le front rocheux situé à l'arrière des futurs bâtiments et du parking.

Néanmoins, en cours de construction des bâtiments, deux éboulements en masse se sont produits et ont montré le manque d'efficacité de l'ouvrage grillagé contre ce type d'aléa plus volumineux.

Le présent marché porte donc sur l'exécution de travaux complémentaires de protection contre les éboulements rocheux sur ce site.

Ce marché a été lancé selon la procédure adaptée. Il a fait l'objet d'une publicité sur les sites du BOAMP, de la Tribune le Progrès, du SDIS de la Loire et de la plateforme de dématérialisation « www.achatpublic.com ».

Le marché sera attribué selon les critères suivants :

1. Prix (pondération : 70)
2. Valeur technique (pondération : 30)

Le Bureau du Conseil d'administration est invité à confirmer l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 15 septembre 2015 et à procéder à l'attribution de ce marché.

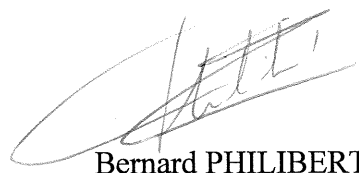
**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration suit l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 15 septembre 2015 et décide d'attribuer le marché de travaux de protection contre les éboulements rocheux dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue à l'entreprise **ACROBAT X** sise 405 rue des Entrepreneurs, ZA Fiancey - 26250 Livron-Sur-Drome.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150915-15-08-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication : 24/09/2015